

Préparez votre avenir

DEVENEZ ARTISAN CERTIFIÉ MAISON PASSIVE



**ENERGIE FIR
D'ZUKUNFT+**

energieagence

gestion de l'énergie
conseil en énergie
formations



**CHAMBRE
DES METIERS**
Luxembourg



ENERGIE FIR D'ZUKUNFT+

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017,

toute nouvelle construction au Luxembourg devra respecter le standard «**maison passive**». Pour atteindre cet objectif, une stratégie prévoyant des mesures pour une **amélioration continue** en matière d'**isolation thermique** et de **performance énergétique** des bâtiments d'habitation a été adoptée.

ISOLATION THERMIQUE	D	C	B	A
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	D	B	A	A
	2008	2012	2015	2017

PRÉPAREZ-VOUS, AINSI QUE VOS COLLABORATEURS, À CES NOUVEAUX STANDARDS ÉNERGÉTIQUES !



Préparez-vous dès à présent! Munissez-vous des **connaissances** spécifiques nécessaires dans le cadre de votre métier, afin d'**anticiper au mieux** les défis actuels et futurs.

En collaboration avec l'énergieagence Luxembourg, la Chambre des Métiers propose un nouveau **cycle de formation continue** en matière de construction à haute performance énergétique.

L'objectif du cours «Artisan Certifié Maison Passive» est de garantir **une qualité maximale** lors de la construction de **maisons passives**.

La Chambre des Métiers certifie la qualification en décernant le nouveau **label «Energie fir d'Zukunft+»** qui pourra être utilisé à des **fins publicitaires**. Au cours des prochaines années, il se substituera à l'actuel label «Energie fir d'Zukunft».

ARTISAN CERTIFIÉ MAISON PASSIVE

LE COURS INTENSIF ARTISAN CERTIFIÉ MAISON PASSIVE

Cette formation continue axée sur la pratique apporte aux dirigeants d'entreprises artisanales ainsi qu'à leurs collaborateurs **des connaissances techniques, tant théoriques que pratiques**, qui leur seront utiles lors de la construction et de la rénovation de bâtiments à haute performance énergétique. Une bonne **coordination et une bonne coopération entre tous les corps de métiers** revêt une importance capitale lors de la construction de maisons passives.

La formation comprend un **tronc commun** dont le contenu sera approfondi par des formations spécifiques propres aux différents corps de métiers: le module «enveloppe du bâtiment» et le module «technique du bâtiment».

Durant cette formation vous aurez bien sûr la possibilité de mettre en pratique les connaissances acquises. Des experts mettront ainsi à votre disposition du **matériel** et des **objets de démonstration spécifiques**.

Durée totale du cours :
3 journées complètes, de 8h30 à 16h30

PARTIE A : TRONC COMMUN (1 JOURNÉE)

- Standards de construction
- Etanchéité à l'air
- Rentabilité
- Conviction du maître d'ouvrage
- Différentes étapes de la construction
- Interfaces entre les différents corps de métiers

PARTIE B : ENVELOPPE DU BÂTIMENT (2 JOURNÉES)

- Isolation thermique
- Ponts thermiques
- Fenêtres
- Assainissement énergétique
- Principes de base de la technique du bâtiment
- Exercices pratiques

PARTIE C : TECHNIQUE DU BÂTIMENT (2 JOURNÉES)

- Ventilation
- Ventilation des bâtiments existants
- Chauffage
- Principes de base de l'enveloppe du bâtiment
- Exercices pratiques

Le programme détaillé du cours est disponible sur www.cdm.lu.

Le cours destiné aux corps de métiers travaillant sur l'enveloppe du bâtiment (gros œuvre, façades, menuiserie exté-

rieure, toiture, électricité, enduits, etc.) comprend une formation commune (partie A) et une formation spécifique (partie B «Enveloppe du bâtiment»).

Le cours complet destiné aux spécialistes de la technique du bâtiment (installateurs) comprend quant à lui la formation commune (partie A) et la partie spécifique C (technique du bâtiment).

Le cours est clôturé par un **examen final** international.

La **réussite à l'examen** se traduit par la délivrance du nouveau **label «Energie fir d'Zukunft+»**. Les participants se verront également attribuer le label **«Artisan Certifié Maison Passive»** du «Passivhaus Institut».

La **validité** de chacun de ces deux labels est limitée à **5 ans**. Une **prolongation** peut être obtenue sur présentation de justificatifs attestant d'une activité pratique dans la construction de nouvelles maisons passives ou dans l'assainissement énergétique de bâtiments existants avec des composantes passives.



LES ATOUTS DU LABEL «ÉNERGIE FIR D'ZUKUNFT+»

- **Un gage de qualité** pour vos clients
- **Une assurance de compétence** et **de sécurité** à l'égard des maîtres d'ouvrage, des architectes et ingénieurs ainsi que des artisans
- **Une publication** de votre nom et de celui de votre entreprise dans le **répertoire en ligne** de la Chambre des Métiers (www.cdm.lu) pendant une durée de 5 ans
- Une publication de votre nom et de celui de votre entreprise dans le **répertoire international** du Passivhaus Institut www.passivhaus-handwerk.de pendant une durée de 5 ans
- Une admission dans le **réseau «Maison passive»** de l'énergieagence

www.cdm.lu



**CHAMBRE
DES METIERS**
Luxembourg

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg
T : (+352) 42 67 67-1 · F : (+352) 42 67 87
E : contact@cdm.lu